

Province de Québec
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

OBJET : Achat de deux (2) chargeuses sur roues neuves

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover demande des soumissions pour la fourniture et la livraison de deux chargeuses sur roues neuves.

Les soumissionnaires devront fournir un prix pour la fourniture et la livraison de deux chargeuses sur roues neuves.

Les conditions de l'appel d'offres sont contenues dans les documents d'appels d'offres qui sont disponibles à compter du 4 juin 2026, sur le Service électronique d'appel d'offres électroniques SE@O entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi inclusivement par téléphone au 1 866 669-7326 (sans frais) ou sur le site Internet : www.seao.ca.

Les soumissions sous enveloppes cachetées devront être reçues physiquement au bureau municipal au 4055, Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover, Qc J1Z 1C8 **avant 10 h 00, le 16 juillet 2026**. Elles seront ouvertes le jour même après 10 h 00 au même endroit. Les enveloppes devront être déposées à l'attention du responsable de l'appel d'offres dans une enveloppe scellée portant la mention « **Soumission – Achat de deux chargeuses sur roues neuves** ».

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Comme toutes les municipalités du Québec, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique au présent contrat. Notamment, **toute soumission doit être accompagnée de la déclaration du soumissionnaire dûment complétée.**

Par ailleurs, une instance appelée Autorité des marchés publics (AMP) a été créée en date du 1^{er} décembre 2017 dont la mission est la surveillance de l'ensemble des contrats publics, notamment la conformité de l'adjudication et de l'attribution des contrats, de même que la réception des plaintes des personnes ou des entreprises intéressées.

La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover étant soumise à ces dispositions, toute entreprise ou personne intéressée par cet appel d'offres qui est d'avis que les documents d'appel d'offres ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur peut déposer une plainte en suivant les directives indiquées dans la *Procédure de traitement des plaintes* adoptée par la Municipalité conformément à l'article 21.0.3 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), laquelle est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse suivante :

[Procédure-traitement-plainte.pdf](#)

La date limite de dépôt des plaintes est le 22 juin 2026.

La Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Le cas échéant, la municipalité n'assumera aucun frais de quelque nature qu'il soit pouvant être réclamé par les soumissionnaires.

En cas d'égalité des soumissions, la Municipalité favorisera le fournisseur local à l'échelle de la MRC de Drummond.

La municipalité se réserve aussi le droit d'ignorer toute irrégularité qu'elle juge mineure.

Les demandes de renseignements et autres informations seront faites auprès de madame Louise Sisle, directrice générale, pendant les heures d'affaires du bureau municipal, au 4055 de la rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover par courriel à l'adresse : dir.generale@stcyrille.qc.ca

Louise Sisle
Directrice générale